

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 29 (1878)

Artikel: De la régénération des forêts alpestres
Autor: Landolt
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785651>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De la régénération des forêts alpestres.

Le succès avec lequel les forêts en plaine et en montagne ont été rajeunies au moyen de plantations et de semis a induit la plupart des propriétaires à penser que pour régénérer une forêt il suffisait d'y opérer des plantations. Parvenu au rang de système favori, le repeuplement artificiel s'est étendu à toutes les essences, au sapin blanc aussi bien qu'au hêtre, l'on va même dans les taillis jusqu'à arracher les vieilles souches et à reboiser à l'aide de plantations souvent exagérées; et actuellement on pense à introduire cette nouvelle méthode dans le régime forestier des hautes montagnes.

Avant de se lancer dans cette voie, il faudrait, nous semble-t-il, réfléchir. Les plantations à outrance, surtout celles de l'épicéa, ayant eu, même en plaine, des suites funestes, qu'advient-il lorsqu'elles seront la norme de nos montagnes. Ici ces circonstances sont bien autrement défavorables; citons-en les principales :

1. L'impossibilité d'opérer par coupes rases sur les escarpements et les situations exposées.
2. L'incertitude de la prospérité des jeunes plantes dans un climat rude.
3. Les difficultés qu'offrent les plantations faites sur des pentes escarpées, rocheuses et arides, et la rareté de la main d'œuvre dans ces régions.
4. L'impossibilité de produire les plantons sur les lieux mêmes et les dangers de les faire venir de loin.

D'après ce qui précède, il n'est pas difficile de se convaincre que dans les régions élevées, c'est au repeuplement naturel que doit être réservé le reboisement des forêts. Trop de facteurs combattent, à ces hauteurs, contre les cultures artificielles. Les coupes rases laissent improductives de trop grandes surfaces, les intempéries compromettent la réussite des plantations qui d'ailleurs ne peuvent être effectuées dans de favorables conditions puisque les plantons eux-mêmes, la main d'œuvre et l'argent sont dans ces localités des articles fort rares.

Devra-t-on donc s'en remettre uniquement au repeuplement naturel? Non. Il est évident qu'étant données de grandes étendues dénudées et éloignées de tout arbre porte-graine, les massifs ne peuvent être réformés qu'à l'aide de plantations, que dans un terrain recouvert comme une couche de feutre par l'herbe, les bruyères, les rhodo-

dendrons et les myrtilles, le repeuplement naturel ne saurait prospérer suffisamment sans le travail accessoire de l'homme et qu'enfin dans tout jeune massif il se rencontre des clairières qui ne peuvent être reboisées qu'artificiellement.

Afin d'opérer le reboisement des hautes montagnes, il sera donc nécessaire d'appeler à son aide les deux méthodes et de procéder comme suit :

1. Reboiser les clairières, compléter les lacunes des jeunes massifs privés de porte-graine ou chez lesquels le terrain est rebelle à l'ensemencement naturel au moyen de plantons plutôt que de semis.

2. S'agit-il de massifs de quelque nature que ce soit, pourvus d'un nombre suffisant de porte-graines, le rajeunissement s'en fera par le repeuplement naturel aidé d'éclaircies périodiques et favorisé par des labours, des semis ou des plantations dans les endroits où ils seront jugés nécessaires. Les circonstances ne permettent-elles pas d'employer avec succès les éclaircies, on aura alors recours au jardinement dont le but devra toujours être le rajeunissement des massifs.

3. A moins que l'état des jeunes massifs ne l'exige, l'exploitation des vieux bois ne doit point embrasser une période de trop longue durée, et cette exploitation achevée, il faut immédiatement planter dans les endroits où la recrue naturelle n'a pas réussi.

Le repeuplement se basera donc sur la norme suivante : laisser agir la nature là où les porte-graines existent et planter là où ils font défaut. Il est superflu d'ajouter que dans les cas où le sapin blanc et le foyard prédominent, on ne procédera par coupes rases qu'avec la plus grande précaution, puisque ces essences, très difficiles à élever artificiellement, se reproduisent au contraire naturellement avec la plus grande facilité. Les massifs formés d'épicéas, en revanche, comportent beaucoup mieux les coupes rases, mais ici aussi, on devra toujours se diriger d'après les circonstances locales et replanter immédiatement les parties que l'exploitation a mises à nu.

Ces règles observées, le reboisement de surfaces modérées n'a pour le propriétaire de forêts plus rien de bien effrayant, surtout si la proximité d'une pépinière lui facilite son travail. Produire sur les lieux-mêmes des plantons habitués au climat et à la nature du terrain où ils seront placés à demeure, voilà une des plus grandes causes de succès. Mais dans les hautes montagnes, l'établissement de vastes pépinières est malaisé, la configuration du sol ne s'y prête que rarement,

et le bétail grand et petit vient souvent détruire ce que l'homme a créé à grands frais.

Ici se présente une question qui ne manque pas d'importance ; doit-on dans les hautes montagnes établir les pépinières dans les situations les plus favorables, c'est-à-dire dans les bas-fonds ou les échelonner sur les différents gradins ? Dans le premier cas, il est certain que la culture des plantons s'effectuera dans des conditions de santé et de sûreté que n'offrent pas les situations plus élevées, dans le second cas, en revanche, on évitera de longs transports toujours nuisibles, et on élèvera des sujets qui nés dans des conditions de sol et de climat identiques à celles où ils doivent dorénavant se trouver, résisteront mieux aux intempéries de ces régions. L'obligation de tirer les plantons de la plaine met obstacle aux cultures du printemps ; là-bas la végétation a commencé, tandis qu'en haut la neige n'a pas encore disparu. La simultanéité du réveil de la sève doit être à notre avis le facteur décisif dans le choix des localités où l'on veut créer une pépinière.

Rien n'exercera une influence aussi heureuse sur la réussite des plantations, rien aussi n'encouragera autant les propriétaires de forêts, étant données une masse de vieilles clairières à reboiser, que de fixer d'avance l'ordre et le temps suivant lesquels les repeuplements doivent avoir lieu. On n'aura garde non plus de négliger l'étude des terrains à reboiser, soit par rapport à eux-mêmes, soit à cause des forêts voisines, en un mot de se rendre compte de leur situation, de leur composition et de l'écoulement des eaux.

Le rendement actuel des clairières entrera aussi pour sa part dans l'ordre de succession des cultures, de sorte que commençant par celles dont le produit est absolument nul, on n'attaquera que ultérieurement celles qui donnent encore un certain revenu. Avant tout, les parties peuplées de recrues naturelles devront être complétées. Si les clairières joüent des forêts sur pied, on raccordera les vieux massifs aux nouveaux en replantant d'abord les frontières de l'ancienne forêt et l'on profitera du couvert que les arbres de la lisière étendront aux jeunes plants. C'est ainsi que de proche en proche la forêt se reformera et qu'elle apposera au bétail une barrière toujours grandissante. Il en est de même de la question de qualité du sol, les bons seront reboisés les premiers et les mauvais en dernier lieu, s'il y a possibilité. Enfin, comme rien n'entrave autant les améliorations que l'insuccès des premiers essais, on évitera de planter de grandes surfaces dans

des localités où la richesse paraît n'offrir que des chances incertaines; il vaudra mieux attendre que d'heureux résultats aient inspiré confiance aux propriétaires de forêts en leur prouvant la possibilité et les avantages du reboisement.

Les règles qui précèdent ne peuvent être enfreintes que si le reboisement est en corrélation avec l'endiguement d'un torrent ou s'il s'agit de la création de forêts-abris d'une étendue considérable. Dans ces cas-là, les frais ne sont plus que d'une considération secondaire, l'important est de produire sûrement des résultats permanents et satisfaisants.

LANDOLT.

Transformation de taillis furetés en futaies.

L'administration des forêts de la ville de Nyon a introduit dernièrement une modification dans l'aménagement de ses bois. Il s'agit de la transformation en futaie de forêts, auparavant exploitées en taillis furetés. Comme beaucoup de forêts communales du Jura sont encore exploitées d'après ce système, qui présente de nombreux inconvénients, les abonnés de ce journal liront peut-être avec intérêt quelques détails sur la transformation qui est en voie de s'opérer dans les forêts de la ville de Nyon.

Avant d'entrer en matière, il est indispensable de donner quelques détails sur les forêts dont nous allons nous occuper.

Elles occupent une pente du Jura inclinée à l'est, à six kilomètres environ au-dessus de Nyon; puis, sous forme de massifs dispersés et de pâturages boisés, elles couvrent les vallons et les collines qui dominant la vallée du lac et confinent au Jura français, au sud et à l'ouest. Le village de St-Cergues, situé à une altitude de 1046 mètres, actuellement très fréquenté comme séjour de montagne, se trouve à peu près au centre de ces propriétés forestières.

Au point de vue géographique, et sous le rapport du sol, des essences et du climat, ces forêts se divisent en deux parties distinctes qui sont :

1^o Le district de la Montagne, occupant les environs du village de St-Cergues, d'une contenance approximative de 310 hectares.